

**Dahir portant promulgation de la loi n° 45-21
portant approbation de l'Accord de
coopération militaire entre le gouvernement
du Royaume du Maroc et le gouvernement
de la République de Serbie, fait à Rabat le
5 mai 2021.**

**Dahir n° 1-22-09 du 15 rejev 1443
(17 février 2022) portant promulgation de la
loi n° 45-21 portant approbation de l'Accord
de coopération militaire entre le
gouvernement du Royaume du Maroc et le
gouvernement de la République de Serbie,
fait à Rabat le 5 mai 2021¹.**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau De Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes - puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42, 50 et 55 (2ème paragraphe),

A DECIDE CE QUI SUIT :

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, la loi n° 45-21 portant approbation de l'Accord de coopération militaire entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Serbie, fait à Rabat le 5 mai 2021, telle qu'adoptée par la Chambre des représentants et la Chambre des conseillers.

1 - Bulletin Officiel n° 7070 du 29 rejev 1443 (3-3-2022), p 219.

Loi n° 45-21 portant approbation de l'Accord de coopération militaire entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Serbie, fait à Rabat le 5 mai 2021

Article unique :

Est approuvé l'Accord de coopération militaire entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Serbie, fait à Rabat le 5 mai 2021.